



Coulommiers

Réflexion autour du **Contrat Local de Santé**

L'exemple de Coulommiers

Définition du Contrat Local de Santé

- Un espace de dialogue sur la mise en œuvre concrète d'une démarche santé, **ciblée géographiquement** et **adaptée aux besoins de santé des populations** les plus vulnérables.
- Il est construit à partir d'un **diagnostic participatif partagé** décrivant la situation sanitaire, économique et sociale ainsi que l'offre de santé du territoire donné.
- **Un outil concret et pratique**, finalisé à travers un protocole d'accord conclu entre la collectivité, l'ARS et la Préfecture.
- Ils sont signés pour une année avec **des perspectives pluriannuelles** et peuvent être engagés aussi bien avec une commune ou une communauté de communes.



Quels sont les objectifs ?

- ⇒ Consolider le partenariat local
- ⇒ Soutenir une dynamique locale de santé sur un territoire de proximité et articuler les initiatives déjà existantes
- ⇒ Contribuer à la mise en place d'actions nouvelles autour d'orientations stratégiques

Les Contrats Locaux de Santé peuvent porter sur différents thèmes : la promotion de la santé, la prévention, l'accompagnement médico-social, la sécurité sanitaire...

L'intérêt pour les collectivités

- ⇒ Développer des actions de prévention santé et d'accompagnement médico-social par exemple avec le soutien de l'ARS
- ⇒ Créer un maillage sanitaire local
- ⇒ Articuler une dynamique sanitaire et sociale autour de professionnels de santé et d'acteurs locaux, comme les maisons de santé par exemple



Les étapes à suivre pour conclure un CLS

- ⇒ **1^{ère} étape** : prise de contact avec l'ARS, qui établit une monographie du territoire et qui valide le projet de CLS en conférence de territoire
- ⇒ **2^{ème} étape** : délibération de la commune ou de la communauté de communes
- ⇒ **3^{ème} étape** : signature du Contrat Local de Santé avec l'ARS et la Préfecture



La démarche mise en place à Coulommiers

Le Contrat Local de Santé de la Ville de Coulommiers comprend plusieurs axes :

Axe 1 : approfondir la connaissance de l'état de santé de la population par **un diagnostic**

Axe 2 : la mise en place d'une phase de **préfiguration** et d'animation du contrat local de santé

Axe 3 : la détermination des **problématiques prioritaires** en vue de la signature d'un contrat local pluriannuel

Il a été conclu pour une durée d'un an et est actuellement en cours de révision, pour se poursuivre par **un CLS pluriannuel sur 5 ans**.



La démarche mise en place à Coulommiers

- ⇒ **1^{ère} étape** : choix d'un cabinet d'études pour accompagner la commune
- ⇒ **2^{ème} étape** : réalisation d'un diagnostic territorial de santé
- ⇒ **3^{ème} étape** : définition d'axes stratégiques et thématiques
- ⇒ **4^{ème} étape** : organisation de groupes de travail pour échanger autour de perspectives d'actions possibles
- ⇒ **Dernière étape (en cours)**: finalisation du contrat local de santé pluriannuel puis signature



La démarche mise en place à Coulommiers

Exemple de *thématiques et d'orientations* proposées à l'issue du diagnostic territorial de santé à Coulommiers :

- ⇒ Prévention des maladies chroniques, cancers, diabète, maladies cardiovasculaires et BPCO
- ⇒ Petite enfance et jeunesse
- ⇒ Personnes âgées
- ⇒ Organisation des soins de premiers recours et permanence des soins



Un outil pour développer un réseau de santé

- ⇒ Autour de la Maison de santé pluriprofessionnelle et universitaire de Coulommiers
- ⇒ Autour du Centre Hospitalier de Coulommiers
- ⇒ Autour des professionnels de santé médicaux et paramédicaux de la commune
- ⇒ Autour des acteurs médico-sociaux et des différents partenaires du Contrat Local de Santé

